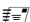




**Obligation de déclaration incombant aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et aux personnes ayant un lien étroit avec celles-ci.**

Veillez adresser ce document, ainsi que les pièces justificatives pour courrier à la CBFA, Surveillance des marchés, à l'attention de Madame Myriam Ghysens ou Monsieur Erwin Zeerards,  
 rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles  
 Fax 02/220 59 03  
 E-mail [Info.fin@cbfa.be](mailto:Info.fin@cbfa.be) Les déclarations transmises par e-mail doivent être confirmées par écrit.

Ce document est aussi disponible en [néerlandais](#) et [anglais](#)

La présente notification est effectuée en application de l'article 25bis de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, et des articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché ; ces textes constituent la transposition de la législation européenne en la matière. Cette notification présente un caractère obligatoire dès lors que les conditions légales d'application sont rencontrées. A défaut de procéder aux notifications requises, les dirigeants et personnes liées s'exposent à des sanctions administratives. En application de l'article 15 de l'arrêté précité, la CBFA rend publique par le biais de son site internet les opérations notifiées par les dirigeants et personnes liées. (1)

<b>Informations à transmettre</b>	<b>Nom et prénom du déclarant</b>	<b>Type d'instrument financier</b>	<b>Lieu d'exécution</b>
	Stefaan Gielens	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> obligation convertible <input type="checkbox"/> option <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> warrant	<input type="checkbox"/> en bourse <input checked="" type="checkbox"/> hors bourse
	<b>Dénomination de l'émetteur concerné</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire</b>
	AEDIFICA SA	134	34,59
	<b>Qualité du déclarant (2)</b>	<b>Date d'exécution de l'opération</b>	<b>Montant total</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> personne exerçant des responsabilités dirigeantes <input checked="" type="checkbox"/> membre d'un organe sociétaire <input type="checkbox"/> responsable de haut niveau <input type="checkbox"/> personne liée à (3), <input type="checkbox"/> membre d'un organe sociétaire <input type="checkbox"/> responsable de haut niveau <input type="checkbox"/> une autre personne liée	24-02-2011	4635,28
	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Devise</b>	
	<input checked="" type="checkbox"/> achat <input type="checkbox"/> exercice d'option <input type="checkbox"/> vente <input type="checkbox"/> exercice de warrant <input type="checkbox"/> conversion <input type="checkbox"/> souscription	EUR	

<b>Adresse et numéro de téléphone du déclarant (3)</b>	<b>Signature du déclarant</b>
c/o Aedifica SA Avenue Louise 331 - 1050 Bruxelles 02.626.07.70	

(1) Les données à caractère personnel transmises par le biais de la présente notification seront traitées par la Commission bancaire, financière et des assurances (la CBFA), sise rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles. La CBFA traite ces données dans un but de prévention et de répression des abus de marché. Les personnes physiques dont les données sont traitées dans la présente notification disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

(2) Dans cette case il y a lieu d'indiquer le motif de l'obligation de notification ainsi que le cas échéant l'identité et la qualité de la personne avec laquelle il existe un lien étroit. Les catégories utilisées correspondent aux définitions de la loi du 2 août relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers: membre d'un organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'un émetteur (article 2, 22, a), responsable de haut niveau (article 2, 22°, b) et personnes étroitement liées (article 2, 23°)

(3) Cette information est destinée à l'usage interne de la CBFA